

MÉLANGES

Une garde-malade du XV^{me} siècle¹.

Marie de Chalon, dont la sollicitude envers ses gens est à maintes reprises prouvée par ses comptes, ne manquait pas, lorsqu'ils étaient malades, de veiller à ce qu'ils reçussent les soins qu'exigeait leur état. Si, pour elle-même, elle avait, comme Jean de Fribourg, recours aux médecins de Berne ou de Fribourg, de Besançon, de Dijon ou de Lons-le-Saunier, elle s'en remettait, pour les malades de sa « mainie », aux barbiers et aux guérisseuses du pays. En 1456, plusieurs de ses gens étant tombés malades sans que les comptes nous apprennent quels étaient ces malades et de quel mal ils étaient atteints, la comtesse les fit « gouverner » par la femme d'un certain Richard Peter. On ne sait combien de temps cette femme occupa sa charge de garde-malade à la cour, pas plus qu'on ne voit quels soins elle avait à donner. Quoiqu'il en soit, le 14 décembre, Marie de Chalon ordonnait au grenetier de remettre à la femme de Richard Peter un tercier de froment qu'elle disait lui avoir donné « pour sa peine de ce qu'elle a gouverné ceulx de nostre hostel qui sont estez malades ». Le grenetier s'exécuta aussitôt, comme l'atteste, au bas du billet de la comtesse, le reçu de la donataire daté du même jour.

J. L.

Les œufs à la cuisine de Marie de Chalon².

Les œufs étaient un mets très apprécié à la table du comte de Neuchâtel où ils remplaçaient la « chair » aux repas des jours maigres. Les cuisiniers s'en servaient pour préparer des potages et des sauces, des « paelles » ou « poêlées », c'est-à-dire probablement des omelettes ou ces plats dont la recette demeure mystérieuse et qu'ils appelaient « caquelimous », « fettrelucq » ou « brouet loyé ». Si l'on songe que le comte avait un train de maison d'une soixantaine de personnes au moins, qui s'augmentait sans cesse d'hôtes de passage ou en séjour à la cour, on comprend qu'il fallait des quantités d'œufs pour apprêter les plats offerts au comte et à ses convives. Beaucoup d'œufs venaient

¹ *Comptes*, vol. 219, n° 819.

² *Id.*, vol. 219, nos 607, 608, 609, 610.

assurément du « gelinier » ou poulailler du château qui ne figurent pas dans les dépenses de l'hôtel et dont le nombre, par conséquent, nous est inconnu. D'autres œufs étaient fournis par centaines par les receveurs qui en percevaient une redevance sur les sujets du comte. D'autres œufs enfin, par centaines aussi, étaient achetés chaque semaine pour la dépense ordinaire de l'hôtel. Sur le nombre de ces derniers, on peut citer quelques renseignements tirés des comptes de l'hôtel à Vercel en 1444. Dans la première semaine de mai, on avait acheté 650 œufs, dans la deuxième 650 œufs aussi, dans la troisième, 1100 œufs, et dans la quatrième, 850 œufs, soit en quatre semaines 3250 œufs, sans compter les œufs frais achetés spécialement pour Marie de Chalon, dont le nombre n'est pas indiqué. Si, à ces chiffres, on ajoute ceux des œufs fournis par les redevances et ceux des œufs fournis par le « gelinier » du château, on arrive à un total d'environ 40 000 œufs par année. Il y avait de quoi faire de belles omelettes!

J. L.

A propos des papiers filigranés « à la crosse » et des papeteries de Serrières.

Dans le *Musée neuchâtelois*, de 1935¹, M. L. M., rendant compte de la plaquette consacrée par M. E. Bauer à la papeterie de Serrières, s'étonne de voir figurer trois filigranes « à la crosse » parmi les marques de cette fabrique. Le filigrane à la crosse, dit-il, est d'origine bâloise et ne peut pas avoir été utilisé ailleurs.

La crosse est, en effet, l'emblème de Bâle et les papetiers bâlois l'ont tout naturellement utilisée les premiers comme marque d'origine de leurs produits. Cependant, ainsi qu'il arrive pour tant d'autres marchandises, la concurrence n'hésita pas à munir de cette marque estimée ses propres papiers pour en faciliter la vente au loin.

Cette façon peu loyale de procéder ne fut d'ailleurs pas l'apanage exclusif des papetiers des contrées voisines, elle sévissait un peu partout, comme on peut le constater en consultant les ouvrages sur la matière, et les Bâlois eux-mêmes qui se plaignaient amèrement et faisaient agir les Conseils de leur cité contre les contrefacteurs²,

¹ P. 46.

² Dr T. GEERING, *Handel und Industrie der Stadt Basel*, Bâle, 1886. Le 30 janvier 1571, les papetiers bâlois demandent au Conseil d'intervenir en leur faveur. Les démarches faites par cette autorité aboutirent à peu près partout. Selon le même auteur, les battoirs d'Epinal, de Neuchâtel, des deux Fribourg, de Montbéliard, de Sennheim, de Thann, de Colmar, de Lör-